



## Formation Assemblages Boulonnés en CNPE

Mars 2023

À la suite d'une décision d'EDF DPN – UTO, impactant l'ensemble des organismes de formation, nous vous informons de l'arrêt depuis le 10 février 2023 de la formation M205 COMPLEMENT ASSEMBLAGES BOULONNES – Durée 18H.

Afin de répondre aux exigences du Référentiel de compétences « Assemblages Boulonnés » pour les entreprises prestataires intervenant en CNPE Réf. D4008.10.11.16-0392, les intervenants devront désormais suivre la formation **M204 « Assemblages Boulonnées en CNPE » d'une durée de 32H.**

Cette décision n'impacte pas les intervenants ayant suivi la formation complémentaire M205 avant le 10 février 2023. La justification des compétences permettant de délivrer l'habilitation des intervenants est de la responsabilité des employeurs.

**La formation M204 « Assemblages Boulonnées en CNPE est disponible sur les sites de :**

